



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	06	09.03	23
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

DELIBERATION

COMMISSION CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures trente, les Membres du Commission conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 03/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé :50
Nombre de
conseillers en
exercice :50

Date de
convocation :
3 mars 2023

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mickaël, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PETIOT Claude, PETIT Florence, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne,

Mandat de procuration : BORDE Odile à BARBIEUX Philippe, CRESPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAAS Martine à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc à AUBRY Michel, HACKEL Claude à GAGNANT Thomas, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, LEMOINE Pascal à PETIT Florence

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, GATINOIS Michel, GAUCHER Guillaume, INGELAERE Raynald, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, NICOLO Denis, LELUBRE David, HENQUINBRANT Olivier, MONNE Bernard, DESCHARMES Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur GAGNANT Thomas

Membres présents.....31
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....11
Votants.....39

OBJET : KIOSQUE DE LA MOBILITE - SUBVENTION LEADER

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 4 novembre 2021, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de création d'un kiosque de la mobilité à la gare de Bar-sur-Aube. Ce kiosque dotera notre territoire d'un lieu innovant au sein duquel sera créé un bouquet de nouvelles activités et notamment un point d'accueil touristique et économique au sens large à l'intérieur duquel il y aura :

- un lieu de rencontre pour développer le co-voiturage, l'autopartage
- des locations de vélo, trottinettes électriques (en libre-service) pourraient s'effectuer. Deux stations seraient ainsi créées une à la gare et une autre au centre-ville.
- un lieu de départ et vente de billets pour un transport à la demande (TAD).

Dans le cadre du dernier programme LEADER 2014-2022, le GAL de la Côte des Bar a sollicité une extension du budget à hauteur de 230 000 €. Aussi, la Communauté de Communes a décidé de déposer un dossier de demande de subvention sur la base de devis réactualisés pour les l'acquisition des équipements suivants :

- minibus électrique pour effectuer du transport à la demande (TAD)
- plateforme de gestion de 10 vélos et 10 trottinettes électriques sur 2 stations d'attache

Le plan de financement de l'opération pour ces équipements est le suivant :

DEPENSES :

Acquisition d'un minibus électrique	49 230,17 € HT
Plateforme de gestion de 10 vélos et 10 trottinettes électriques sur 2 stations d'attache	79 580,00 € HT
TOTAL HT	128 810,17 € HT

RECETTES :

Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) – subvention octroyée	46 095,16 €
Subvention LEADER (64 % du montant HT de la dépense dans la limite de 30 000 €	30 000,00 €
Fonds propres (40 %)	52 715,01 €
TOTAL HT	128 810,17 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du LEADER à hauteur de 30 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires en lien avec cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur GAGNANT Thomas

Pour extrait conforme,
Affiché le 9 mars 2023

Philippe BORDE,

Président

